

UN PAYSAGE À METTRE EN VALEUR

CARREFOUR VENTADOUR ne croit pas que les sites, si beaux soient-ils, puissent être isolés de leur contexte, qu'il soit naturel, spirituel, social ou économique. Relevons, dans la contribution de Michel Terrasse à l'ouvrage *Le jardin planétaire*, cette observation au sujet des châteaux médiévaux de l'époque omeyyade syrienne : ils sont, dit-il, « en fait des centres de mise en valeur d'un espace rural, lié parfois au terroir d'une ville, des muniyas qui succèdent aux villae du latifundium antique... »

Le Ventadour actuel, trop longtemps isolé dans l'abandon, doit retisser des liens avec son entourage par un réseau de relations réellement agréables, utiles et de plusieurs points de vue rentables. De sorte que l'on n'entende plus jamais dire comme encore il y a peu dans certaine campagne (électorale) que ce tas de pierrailles mériterait une charge de dynamite ou qu'un bulldozer balance ses pierres à la rivière, et qu'on en soit débarrassé. Cette animosité cache-t-elle une rupture profonde entre une partie de la population et les traces encore vivantes de sa propre histoire ? Si c'était le cas, mettre en valeur Ventadour, c'est se réconcilier avec soi-même, libérer d'un poids la mémoire commune et retrouver la joie d'aimer - le JOI des troubadours.

Nous sommes donc depuis longtemps favorables à une démarche d'aménagement qui prenne en compte et la vie alentour comme un ensemble associé et participant au même développement local. En ce qui concerne le paysage, son l'axe privilégié correspond à la circulation naturelle du promeneur, qu'il habite ici ou qu'il soit en visite : il marchera du bourg à la pointe de la forteresse, puis redescendant par le flan du mont vers le pont Roudal à la confluence des rivières, il enchaînera toute la suite de la vallée jusqu'au confluent de la Luzège ; ce site, préservé jusqu'ici des atteintes (hormis la carrière du pont des Bouyges à présent désaffectée), se prolonge par des gorges sauvages que nous avons défendues contre les agressions et qui sont, pour le promeneur, un splendide prolongement à sa visite du château. Un « produit touristique » idéal devra intégrer les deux attractions, invitant à refaire le trajet légendaire du marteau fondateur de Ventadour.

Un ouvrage de référence paru dans la célèbre collection « Que sais-je ? » des PUF, *La notion et la préservation du patrimoine*, 128 p., PUF, 1998 est dû la plume de notre ami Dominique AUDRERIE, avocat spécialiste des causes environnementales. Lui-même est venu à CARREFOUR VENTADOUR en 1997 faire un exposé dont le résumé suit. La ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) qu'il préconise ne correspond peut-être pas notre choix particulier, mais il exprime clairement la nécessité de traiter le développement de Ventadour comme un ensemble.

Quelle que soit la forme adoptée, c'était la leçon à retenir de ses conseils. Et nous nous réjouissons de constater que, grâce à l'engagement de la Commune de Moustier Ventadour et aux initiatives de la Communauté de Commune et du Pays de Ventadour, le programme qu'il préconise s'est entre-temps pour une part réalisé. Nous publions ce texte ici pour prendre date et tenter de continuer à jalonner l'avenir.

VENTADOUR, CONTRAINTE OU ATOUT POUR L'AVENIR ?

PROLÉGOMÈNES

- VENTADOUR est un site majeur dans la région et hors de la région par son architecture, par le paysage qui l'entoure et par son histoire.

- VENTADOUR, héritage du passé, est un ensemble qui ne peut laisser indifférent tant sont fortes les émotions ressenties par le visiteur, simple touriste, historien, ou enfant du pays.

- VENTADOUR, par son importance, est un site qui coûte : restauration, entretien. Bien plus, son état actuel constitue encore un danger pour ceux qui s'y arrêtent, et, malgré les panneaux d'interdiction (régulièrement enlevés), leur nombre ne cesse de croître.

- VENTADOUR peut et doit être, comme il a été dans le passé, un centre rayonnant pour son pays, le département et toute la région, tant sur le plan culturel qu'économique.

Le patrimoine aujourd'hui doit constituer un pôle économique et un outil d'aménagement du territoire. L'expérience menée sur d'autres sites nationaux montre qu'il ne s'agit pas d'une utopie mais véritablement d'un atout pour nos régions rurales.

La démarche de valorisation du patrimoine suppose deux niveaux de réflexion :

1. l'analyse et la compréhension du site,
2. la définition et le contenu d'un programme de développement.

I. LECTURE DU SITE

L'intérêt porté à un site de l'importance de VENTADOUR passe par une étude complète de son architecture dans l'espace et dans le temps, des restes archéologiques (ce que l'on ne voit pas), du paysage que le château a façonné et qui respire si fortement avec lui. Ce paysage est fait d'équilibres fragiles qu'un premier regard ne perçoit pas toujours mais qu'il convient de comprendre pour les préserver.

Il ne s'agit pas d'interdire ni d'empêcher, mais d'harmoniser les interventions nécessaires : VENTADOUR est un site vivant où l'homme doit garder sa place.

La question est donc d'apprécier ce qu'est aujourd'hui la valeur d'usage du site. La gestion du paysage, concertée entre l'État et la collectivité responsable, correspond aux préoccupations de la loi de 1983 sur la décentralisation, qui a déterminé une procédure nouvelle de protection et de gestion du patrimoine : les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.).

La mise à l'étude d'une Z.P.P.A.U.P., à l'initiative de la commune concernée, permet de délimiter les espaces en fonction de leur sensibilité paysagère, de leur histoire et d'apprécier les interventions compatibles avec chacun (constructibilité, accès, accueil, stationnement, zones totalement préservées...).

Le règlement de la Z.P.P.A.U.P. arrêté en accord entre l'État et la collectivité responsable, est un outil de gestion adapté au site et en même temps le moyen de coordonner les interventions dans le respect du site, sans pour autant le geler.

L'expérience montre qu'une Z.P.P.A.U.P. est aussi l'occasion d'obtenir des financements particuliers, notamment européens, en fonction des projets de valorisation présentés.

II. VALORISATION DU SITE

La richesse du site, à quelque période de l'histoire que l'on se situe, y compris aujourd'hui, est source d'actions et de réalisations qui doivent permettre, en s'appuyant sur lui, un développement local réel.

Ces actions peuvent être de différentes natures :

- Restauration des bâtiments par la mise en place de chantiers écoles en liaison avec des établissements scolaires ou les Compagnons du Tour de France, ou de chantiers de réinsertion au profit des personnes défavorisées du secteur.

- Valorisation et visite du château pour les touristes de passage, les scolaires, les étudiants.

- Développement des études et diplômes à partir du site (histoire, archéologie, littérature, musique, paysage...).

- Aménagement et valorisation de l'environnement (nettoyage des abords, mise en valeur spécifique de tout le secteur par la création d'un véritable "jardin du paysage" permettant de comprendre l'évolution du site à travers les siècles).

- Accueil de scolaires ou de groupes (création d'un gîte d'étape et de salles de travail, classes du patrimoine, chantiers de fouilles permanents...).

- Mise en oeuvre d'un centre d'étude en liaison avec l'université sur l'évolution de l'architecture castrale, de l'habitat et des équipements (moulins, fours, cheminements, monastère, etc.), des zones de rayonnement et de solidarité (gorges de la Luzège...) ; recherche et jumelage avec des lieux similaires en France et en Europe.

- Réflexion pour la réalisation d'une « maison de pays » ou même d'une « maison d'écrivain » axée sur les traditions locales et comportant un espace de documentation et d'expositions.

- Tenue de colloques, de conférences, de manifestations culturelles et artistiques.

L'ensemble de ces actions, simplement évoquées ici, exige une réflexion approfondie pour qu'elles ne soient pas seulement des événements ponctuels mais s'inscrivent bien dans une logique de valorisation du site au profit de toute la région.

III. DES HOMMES ET DES MOYENS

La crédibilité d'un tel projet passe par l'engagement du maire et de son conseil municipal : la commune est propriétaire du site et elle est moralement responsable de ce qu'il est, tant dans sa présentation que dans son utilisation.

Mais la commune n'est pas seule.

Par son rayonnement, VENTADOUR mobilise un ensemble d'acteurs institutionnels, associatifs, ou de simples personnes passionnées par le site.

Chacun doit trouver sa place. Il revient à la commune de donner l'impulsion.

Là encore, l'expérience montre que si la commune garde la maîtrise d'ouvrage sur le site, elle a intérêt à s'adjoindre les compétences de personnes ou d'institutions réunies dans une association.

Les tâches respectives sont complémentaires et indissociables : définition des projets, contenu des actions, gestion du lieu, recherche de partenaires, en particulier financiers.

C'est aussi l'occasion d'associer des personnalités scientifiques ou culturelles françaises et étrangères désireuses de faire partager gracieusement leur expérience et leurs compétences.

Dominique Audrerie
1997